

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31,

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les restes du château de CHATEAU-LARCHER (Vienne)

appartenant à Mme Vve BOUQUET demeurant à Paris rue
Auriston N°5, sont

inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. à
l'exception de la poterne déjà classée parmi les M. H.

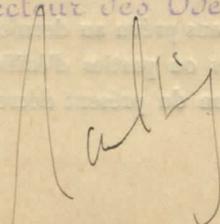
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de Château-Larcher
et à la Propriétaire.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 18 FÉV 1927

Pour le Ministre et par délégation spéciale
Le Directeur des Beaux-Arts



T. S. V. P.

Arrêté.

Le Ministre
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des
Monuments et objets ayant un intérêt historique et
artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques
en date du 24 Novembre 1911;

Vu le consentement du propriétaire, en date
du 10 Décembre 1911,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier.

La poterne comprise dans les ruines du Château
de Château-Larcher

(Seine)

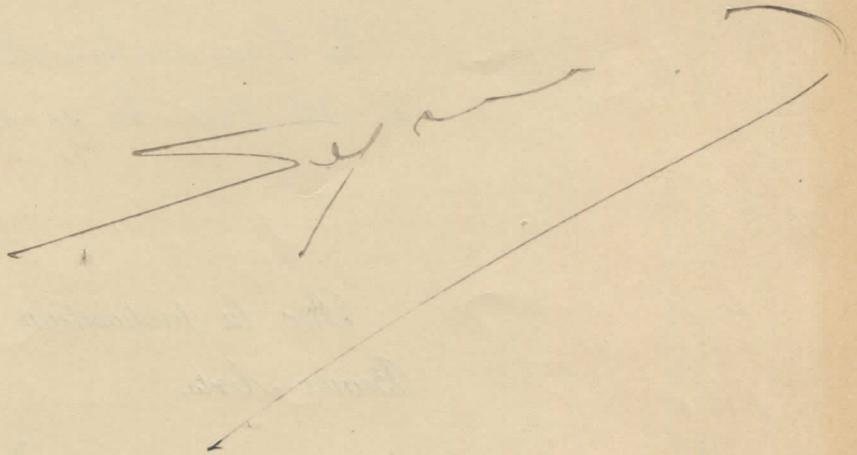
est classée parmi les monuments historiques.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet
du département de la Vienne et à
M. Tribert, à Château-Larcher,
qui seront responsables, chacun en
ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 6 Janvier 1912

Pour le Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts
et par Délégation
Le Sous Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts



classe parmi les monuments historiques

103 03 00 2 25000